

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le huit septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 31 août 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Iréna BARDINET, Thierry BROSSARD, Jean-Louis CANTET, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Sandrine PASSEBON, Garance PATARIN-CHAPENOIRE, Cyril REUILLON et Agnès RONDEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Henri-Pierre BABEAU (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Mathieu BÉRARD (Pouvoir donné à Cyril REUILLON), Jean-Michel GIRAUD (Pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD), Mathieu POUGNAND (Pouvoir donné à Valérie MARSAULT) et Stéphanie SIMONNEAU (Pouvoir donné à Garance PATARIN-CHAPENOIRE).

Absent : Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Anne FERRER

OBJET : Création d'un parcours santé et aménagements de structures sportives et d'aires de jeux à Echiré - Approbation et passation des marchés de travaux

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 28 avril 2023, le conseil municipal a approuvé le dossier d'avant-projet définitif (APD), pour un coût global prévisionnel de travaux estimé à 83 450,00 € HT, dont :

- la conception d'un parcours santé et l'intégration de structures sportives pour 39 350,00 € HT,
- l'aménagement d'aires de jeux pour 44 100 € HT.

La consultation des entreprises (procédure adaptée) a été engagée le 10 juillet 2023 avec une remise des offres fixée au vendredi 4 août 2023 à 12h00.

Le Maire rappelle que le marché est décomposé en 2 lots :

Lot n°	Désignation
1	Parcours santé et structures sportives
2	Aires de jeux

Le marché comporte une seule option : PS01 « Grille de sécurité » / Lot 2 Aires de jeux.

Le Maire indique que 5 offres ont été reçues dans le délai imparti (3 pour le lot 1 dont 1 variante et 2 pour le lot 2)

Après avoir engagé une négociation pour tous les lots, conformément au règlement de la consultation,

Après contrôle et analyse des offres,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **de ne pas retenir l'option PS01 « Grille de sécurité » du lot 2 Aires de jeux ;**
- **de retenir, comme offres jugées économiquement les plus avantageuses :**
 - **Lot 1 Parcours santé et structures sportives :** l'offre de l'entreprise SAS PCV COLLECTIVITES (79410 ECHIRE), pour un montant de 37 350,00 € HT soit 44 820,00 € TTC (variante) ;
 - **Lot 2 Aires de jeux :** l'offre de l'entreprise SAS PCV COLLECTIVITES (79410 ECHIRE) pour un montant de 47 907,00 € HT soit 57 488,40 € TTC (offre de base).
- **d'autoriser le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toutes les pièces de marchés des entreprises attributaires, pour les montants indiqués ci-dessus.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Fait et délibéré le 8 septembre 2023

La secrétaire de séance,
Anne FERRER

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 13 SEP. 2023

Notifié ou publié le : 13 SEP. 2023